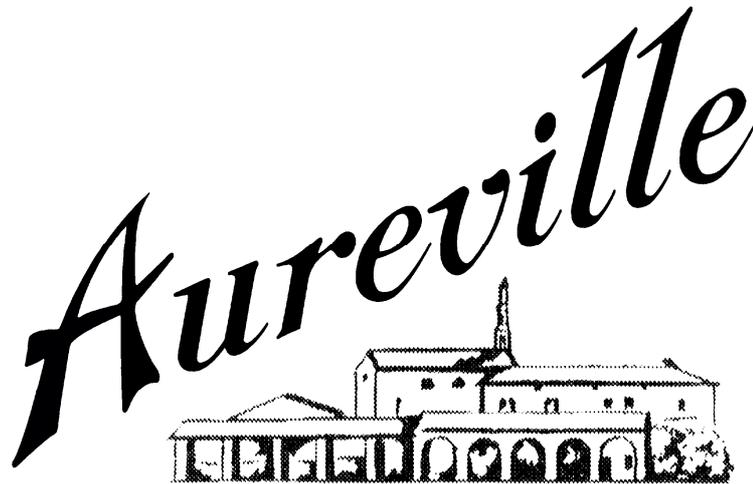


| | |
|--|---|
| <p>Mairie d'Aureville 4, place du Village 31 320 AUREVILLE</p> | <p>Téléphone : 05 61 76 30 29 Fax : 05 61 76 41 36 Email : mairie.aureville@wanadoo.fr</p> |
|--|---|

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Mairie



Mardi 9 avril 2019

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| Sujets avec débat | 4 |
| Approbation du Compte Administratif 2018 | 4 |
| Approbation du Compte de Gestion 2018 | 4 |
| Vote du BP 2019 | 5 |
| Vote des taux Communaux d'imposition 2019 | 5 |
| Achat de tables pour la salle polyvalente | 6 |
| Chauffage école - Achat d'une pompe à chaleur air/air. | 6 |
| Répartition du patrimoine du SIVURS | 6 |
| DOSSIER château | 9 |
| SUJETS SANS DEBAT | 10 |
| Vie Communale | 10 |
| Commission URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX | 10 |
| Commission ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS | 10 |
| CCAS | 11 |
| Vie INTERCommunale | 11 |
| SICOVAL | 11 |
| STTOM | 11 |
| QUESTIONS DIVERSES | 12 |

Réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2019

CM 2019-03

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

BUFF Florence
TARROUX Francis
MOUMIN Jean-Marc
GILLES André
SOLEIL Philippe
SALEIL Georges
MANENT Corinne
BACCHIN Patrice
ESPIC Xavier

Absents excusés

PIQUET Marcelle
CAMUS Gabriel
CASSAN Christine
RIOCROS Jean-Pierre
LANDREA Benoît
PAGANI-CABANNE Florence

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du 04 mars 2019.**
 - **Sujet avec débats**
 1. Approbation du Compte administratif 2018
 2. Approbation du Compte de Gestion 2018
 3. Vote du BP Communal 2019
 4. Vote du BP Budget annexe le Clos du Cossignol
 5. Répartition du patrimoine du SIVURS
 6. Dossier château
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2019 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoir : 0 / Votants : 12

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GILLES André a été désigné secrétaire de séance.

SUJETS AVEC DÉBAT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

CM-03-2019 – 05/01

Sous la présidence de Monsieur GILLES André, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 326 971.84 €

Recettes 334 364.37 €

Excédent de clôture : **7 392.53 €**

Investissement

Dépenses 50 497.02 €

Recettes 72 408.28 €

Excédent de clôture : **21 911.26 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 705 000.00 €

Recettes : 175 521.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors de la présence de Monsieur Xavier ESPIC, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

CM-03-2019 – 06/02

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BP 2019**CM-03-2019 – 07/03**

| |
|--|
| Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 27 février 2019, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 072 731.64 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 033.272.46 €

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 1 072 731.64 | 1 072 731.64 |
| Section d'investissement | 1 033.272.46 | 1 033.272.46 |
| TOTAL | 2 106 004.10 | 2 106 004.10 |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 1 072 731.64 | 1 072 731.64 |
| Section d'investissement | 1 033.272.46 | 1 033.272.46 |
| TOTAL | 2 106 004.10 | 2 106 004.10 |

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

| |
|--|
| Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2019**CM-03-2019 – 08/04**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la commission des finances s'est réunie le 27 février 2019 pour élaborer le projet de Budget Primitif communal.

L'assemblée propose de reporter les taux communaux de 2018.

Après avoir examiné le projet de budget et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux communaux tels que présentés par Monsieur le Maire.

Les taux communaux pour 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| | Bases notifiées 2019 | Taux | Produit attendu 2018 |
|--------------|------------------------------|----------------|----------------------|
| T.H. | 1 304 000 | 4.32 % | 56 333 |
| F.B. | 759 900 | 10.15 % | 77 130 |
| F.N.B. | 25 900 | 36.52 % | 9 459 |
| Total | Total produit attendu | | 142 922 € |

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

| COMMUNES au SIVURS | Poids des communes dans le remboursement de la dette |
|------------------------|--|
| AIGREFEUILLE | 3,84% |
| AUREVILLE | 1,57% |
| CAIGNAC | 0,30% |
| CASTANET TOLOSAN | 28,52% |
| CLERMONT LE FORT | 1,17% |
| CORRONSAC | 2,54% |
| DEYME | 1,56% |
| DONNEVILLE | 3,54% |
| GOYRANS | 1,72% |
| GOYRANS SIEM | 1,72% |
| ISSUS | 1,79% |
| LACROIX FALGARDE | 5,40% |
| LABEGE | 0,56% |
| LAGARDE | 0,32% |
| LAUZERVILLE | 4,49% |
| MONTBRUN LAURAGAIS | 2,06% |
| MONTCLAR LAURAGAIS | 0,27% |
| MONTLAUR | 3,56% |
| NOUEILLES | 1,58% |
| ODARS | 3,06% |
| PECHABOU | 5,16% |
| PECHBUSQUE | 3,22% |
| POMPERTUZAT | 7,34% |
| STE FOY D'AIGREFEUILLE | 5,60% |
| TARABEL | 4,26% |
| VIEILLE TOULOUSE | 2,31% |
| VIGOLET AUZIL | 2,54% |
| TOTAL | 100,00% |

La trésorerie au 31/12/2018, réduite de l'annuité de dette 2019, s'élève à 1 008 788,38 euros, mais le compte au trésor va enregistrer quelques dépenses sur l'exercice 2019 notamment en lien avec la cession amiable (frais notariés) qui viendront réduire le compte au Trésor.

La dette du SIVURS s'élève au 31/01/2019, après paiement de l'annuité 2019, à 324 172,65 euros. Bien que transférée au SICOVAL, la charge de la dette restera à la charge des communes membres du service commun de restauration scolaire.

La trésorerie est donc actuellement gonflée de cette dette de 324 172,65 euros : le SIVURS pourrait procéder à son remboursement anticipé afin de refléter une trésorerie réelle plus faible. Toutefois, compte tenu des pénalités liées au remboursement anticipé, cette option n'a pas été retenue.

Or la dette n'est pas un passif comme les autres, elle ne représente pas une valeur, mais une charge future (appauvrissement) dont le règlement est étalé dans le temps.

Dans ces conditions, il ne serait ni juste ni équitable de procéder à la répartition de la trésorerie sans tenir compte du gonflement de la trésorerie par la dette.

C'est pourquoi il est nécessaire que la trésorerie correspondant à l'encours de dette soit répartie entre les communes membres du service commun, afin de leur permettre d'assurer la charge de la dette sans les pénaliser financièrement.

De ce fait, le principe de répartition proposé est le suivant :

1. Répartition du compte 515 minoré de l'encours de dette du SIVURS au 31 janvier 2019, soit 324 172,65 euros, selon la clef de répartition ;
2. Répartition de la trésorerie générée par l'encours de dette, entre les communes membres du service commun, lesquelles communes auront à rembourser cette dette, selon la clef de répartition appliquée aux seules communes du service commun ;
3. L'addition des deux nous donne la répartition du compte au trésor.

A titre d'illustration, ces principes appliqués à la trésorerie du compte de gestion 2018 réduite de l'annuité de dette 2019, aboutissent au résultat suivant :

| en euros | Répartition trésorerie hors dette | + Répartition de la trésorerie générée par la dette | = Répartition du compte au trésor 515 |
|------------------------|---|--|---|
| AIGREFEUILLE | 26 307,85 | - | 26 307,85 |
| AUREVILLE | 10 769,41 | 9 720,13 | 20 489,55 |
| CAIGNAC | 2 043,13 | - | 2 043,13 |
| CASTANET TOLOSAN | 195 260,59 | - | 195 260,59 |
| CLERMONT LE FORT | 7 986,80 | 7 208,63 | 15 195,43 |
| CORRONSAC | 17 378,18 | 15 685,00 | 33 063,18 |
| DEYME | 10 663,21 | - | 10 663,21 |
| DONNEVILLE | 24 225,18 | 21 864,88 | 46 090,07 |
| GOYRANS | 11 770,08 | 10 623,30 | 22 393,37 |
| GOYRANS SIEM | 11 804,11 | 10 654,02 | 22 458,13 |
| ISSUS | 12 254,24 | 11 060,29 | 23 314,52 |
| LACROIX FALGARDE | 36 986,36 | 33 382,71 | 70 369,07 |
| LABEGE | 3 814,59 | - | 3 814,59 |
| LAGARDE | 2 194,03 | - | 2 194,03 |
| LAUZERVILLE | 30 737,78 | 27 742,94 | 58 480,72 |
| MONTBRUN LAURAGAIS | 14 133,47 | 12 756,43 | 26 889,90 |
| MONTCLAR LAURAGAIS | 1 858,56 | - | 1 858,56 |
| MONTLAUR | 24 392,10 | 22 015,54 | 46 407,64 |
| NOUEILLES | 10 802,71 | 9 750,19 | 20 552,90 |
| ODARS | 20 922,81 | 18 884,26 | 39 807,07 |
| PECHABOU | 35 349,50 | 31 905,34 | 67 254,84 |
| PECHBUSQUE | 22 045,43 | 19 897,51 | 41 942,94 |
| POMPERTUZAT | 50 233,01 | 45 338,72 | 95 571,74 |
| STE FOY D'AIGREFEUILLE | 38 332,80 | - | 38 332,80 |
| TARABEL | 29 139,02 | - | 29 139,02 |
| VIEILLE TOULOUSE | 15 835,03 | - | 15 835,03 |
| VIGOLET AUZIL | 17 375,71 | 15 682,77 | 33 058,48 |
| TOTAL | 684 615,73 | 324 172,65 | 1 008 788,38 |

Cette clef de répartition et les principes de répartition seront appliqués sur le compte au Trésor du SIVURS une fois l'intégralité des dépenses imputées, et le cas échéant des recettes.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de répartition des actifs et des passifs du SIVURS, et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention portant principes de répartition du patrimoine du SIVURS.

Le conseil municipal

- Décide de valider la clef de répartition proposée,

- Décide de valider les principes de répartition du patrimoine du SIVURS et de la trésorerie,
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention portant principes de répartition du patrimoine du SIVURS.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

DOSSIER CHÂTEAU

Monsieur André GILLES rappelle les travaux déjà réalisés :

- 1 – Élagage des arbres du verger par les élèves du lycée d'Auterive.
- 2 – Passage du gyrobroyeur et de l'épareuse par Monsieur Adrien TREIL.
- 3 – Intervention de l'association Caminarem pour un premier débroussaillage avec location d'un broyeur. (Une autre intervention est prévue au mois de juin)
- 4 – un premier inventaire du château
- 5 – Nettoyage du parc par les élus, Dédé et des administrés.

La prochaine action de nettoyage et de broyage est fixée au 11 mai 2019. La commission et les associations seront conviées pour visiter le château et le parc.

Voir les points à sécuriser.

Travaux de couverture

Le dossier d'appel d'offre est en cours de constitution par Monsieur TOULEMONDE (architecte).

Aménagement global du parc et du village

Les étudiants du lycée agricole d'Auzeville ont présenté 2 projets qui sont encore à affiner.

Une présentation complète des ces 2 projet aura lieu le vendredi 7 juin 2019 dans la salle du conseil Municipal.

SUJETS SANS DEBAT**VIE COMMUNALE****COMMISSION URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX***Aménagement hangar*

Le pré programme élaboré par le CAUE est terminé. Monsieur le Maire à rendez-vous avec Monsieur Julien de l'ATD pour l'élaboration du dossier d'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre.

Clos du Cossignol

9 dossiers de candidature sont arrivés en Mairie. La commission d'attribution va se réunir pour les examiner.

Travaux de voirie

Dans le cadre de l'entretien des voiries communales le Sicoval à prévu des interventions sur les chemins suivants :

- Chemin de Vilate
- Chemin du Boulanger
- Chemin du moulin

COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS*École***RPI****Conseil d'école**

Le conseil d'école qui s'est déroulé le 13 mars 2019, en présence des maires de Clermont et d'Aureville s'est passé dans un esprit plus serein.

Carnaval à l'école :

Monsieur Carnaval a été brûlé sur la place du village le 23 mars 2019. Tout s'est bien passé.

TAPs

Une intervention de Monsieur ARLABOSSE est prévue à la prochaine session ; il initiera les enfants à la pétanque.

Avenir du RPI

Les maires de Clermont, Aureville et Goyrans se sont réunis pour étudier un projet de RPI à 3 communes.

Monsieur ESPIC a évoqué le problème de la répartition du financement, actuellement, défavorable à Aureville parce que la commune scolarise le plus d'enfants. Cette situation peut, bien sûr, changer dans les années à venir. Il a, en conséquence, proposé de revoir la clef de répartition des charges.

Nous sommes en attente d'une demande officielle de Goyrans pour intégrer le RPI.

Monsieur le maire a également rendez-vous avec Monsieur CHARDONNAY (inspecteur de circonscription) pour évoquer les effectifs du RPI.

SIEMCA**Conseil d'école**

Les problèmes de garderie évoqués lors des précédentes réunions, ont été résolus.

Conseil Syndical

Vote du CA 2018 et du BP 2019.

Notre participation devrait s'élever cette année aux environs de 55 000 €

Le prochain conseil d'école du SIEMCA se déroulera le 18 juin 2019.

BASC

Sortie piscine annulée faute de participants.

Une sortie badminton est prévue samedi prochain. A voir.

Associations

Assemblée générale de Arbres et Paysages d'Autan le 12 avril 2019. Jean-Pierre RIOCROS y assistera.

Rappel de l'invitation de PASTEL : samedi 13 avril 2019. Rendez-vous devant la mairie pour du covoiturage

CCAS

La Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le 3 avril pour le vote du CA 2018 et du BP 2019.

Soirée cinéma

Environ une quarantaine de personnes ont assisté à la diffusion du film la «ch'tite famille ». Une fin d'après midi très agréable.

La date du repas des aînés a été arrêtée au 12 octobre 2019.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

Conseil de Communauté du 8 avril 2019

Vote des documents financiers (CA 2018, BP 2019, Affectation du résultat, vote des taux...)

Conseil de Communauté du 9 avril 2019

- Avis du Sicoval sur l'évaluation environnementale du projet Toulouse Aerospace Express - Connexion Ligne B (TAE-CLB).
- Programme Local de l'Habitat - Délégation des aides à la pierre : règles de financement 2019 pour le parc social public et social
- ...

Restauration scolaire

Le comité de pilotage de la restauration scolaire s'est réuni le 2 avril 2019.

Le service fonctionne bien même si moins de repas sont confectionnés. Un travail est en cours sur les barquettes plastiques.

Augmentation de produits BIO dans les repas 10 % (antérieurement 8.7 %)

Excédent financier 2018 : 117 000 €

STTOM

Le Conseil syndical avait accepté en ses termes le projet d'arrêté préfectoral complémentaire relatif à l'implantation d'une station de traitement de lixiviats in-situ sur l'emprise du centre d'enfouissement technique et au suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage.

Ce projet redéfinissait les règles post-exploitation du site liées à l'évolution du contexte réglementaire, et mettait à jour le programme de surveillance jusqu'à la fin de la période de suivi et à l'arrêt définitif du contrôle de l'installation.

Le préfet a donc notifié l'arrêté en date du 28 janvier 2019 pour exécution.
Planning de mise en œuvre de l'unité de traitement des lixiviats :

- L'ordre de service a été signé et notifié à l'attributaire GRS VALTECH début janvier.
Une déclaration préalable a été déposée au service de l'urbanisme le 8 février 2019.
- ENEDIS est chargé de la prestation de raccordement électrique à savoir la mise en place du nouveau poste ainsi que le tirage du câble du haut du site jusqu'à la plate forme dédiée à la future unité de traitement.

La prestation confiée à ENEDIS se compose de la pose d'un poste source en limite de propriété (40 mètres en HTA. Puis du portail au bassin, la réalisation de 230 mètres de réseau en souterrain
ENEDIS annonce une date de fin de travaux au 01/07/2019

Notre participation 2019 s'élève à 2 225€

QUESTIONS DIVERSES

Commission Territoriale Réseaux TISSEO

Présentation de la réunion (voir document annexe)

Bon anniversaire à Philippe et merci pour la collation de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à minuit.

Prochaine réunion du Conseil Municipal **le mardi 21 mai 2019** à 20h30.

CM-03-2019 – 05/01 : Approbation du Compte Administratif 2018

CM-03-2019 – 06/02 : Approbation du Compte de Gestion 2018

CM-03-2019 – 07/03 : Vote du BP 2019

CM-03-2019 – 08/04 : Vote des taux communaux 2019

CM-03-2019 – 09/05 : Achat de tables pour la salle polyvalente

CM-03-2019 – 10/06 : Chauffage école – Achat d'une pompe à chaleur air/air

CM-03-2019 – 11/07 : Répartition du patrimoine du SIVURS

| | |
|-----------------------------|---------|
| 1. BACCHIN Patrice | |
| 2. BUFF Florence | |
| 3. CAMUS Gabriel | |
| 4. CASSAN Christine | |
| 5. ESPIC Xavier | |
| 6. GILLES André | |
| 7. LANDREA Benoît | |
| 8. MANENT Corinne | |
| 9. MOUMIN Jean-Marc | Absent |
| 10. PAGANI-CABANNE Florence | |
| 11. PIQUET Marcelle | Absente |
| 12. RIOCROS Jean-Pierre | |
| 13. SALEIL Georges | Absent |
| 14. SOLEIL Philippe | |
| 15. TARROUX Francis | |